

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 25 MAI 2023**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 28

Convocation du 15.05.2023
Affichage du 15.05.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Beaulieu suite à la convocation du 15.05.2023, affichée le quinze mai 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M ANQUETIL Dominique (donne pouvoir à Mme CHAMERET Stéphanie), Mme BRAULT Roselyne, M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal), Mme LEROY Céline, Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir M POIRIER Franck).

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur GUILLET Denis est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023.05.105

CHARTRE DES PROMENEURS DU NET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CAF DE L'ORNE

Développée en France depuis 2012, cette démarche, consiste à entrer en relation avec les jeunes sur Internet, afin de prolonger l'action éducative sur ce nouveau terrain d'intervention. Désormais, ce dispositif se décline dans la plupart des départements avec le soutien de la caisse d'allocations familiales (CAF).

Le promeneur du net est un professionnel (animateur, éducateur, etc.) qui exerce au sein d'une structure jeunesse et qui assure une présence éducative sur internet et les réseaux sociaux.

Le promeneur a pour mission d'écouter, d'aider, de créer ou maintenir des liens ou d'accompagner les adolescents à distance dans la réalisation de leur projet. L'objectif est de rester en contact avec les jeunes dans la "rue numérique" et d'échanger sur leurs centres d'intérêt. Au cœur des pratiques culturelles, l'usage des outils numériques (internet, réseaux sociaux, jeux vidéo, etc.) a une valeur de sociabilité, d'expression et de créativité pour les jeunes et ce, dès les "années collège".

La présence éducative sur internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales, en ce qu'elle prolonge l'action d'accompagnement menée sur les territoires.

Le dispositif "Les Promeneurs du net " porté par la caisse d'allocations familiales de l'Orne et mis en place au sein du service jeunesse de la communauté de communes de Hauts du Perche a pour objectif de déployer des nouvelles formes de communication auprès des structures en contact avec les jeunes. Le promeneur du net, après avoir été formé, assure à minima 2 heures par semaine de permanence sur un ou plusieurs réseaux sociaux.

Ce temps strictement professionnel lui permet d'être directement connecté avec les jeunes de sa structure ou de son territoire. Il se présente à visage découvert (prénom, structure, photo), afin d'être clairement identifié des jeunes et de leurs parents.

La collectivité est engagée dans ce dispositif via la signature d'une convention depuis le 1er janvier 2020. Celle-ci arrive à son terme et doit être renouvelée pour la période 2023/ 2025 ainsi que l'adhésion à la "Charte promeneurs du net".

Les membres du conseil communautaires, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité:

- **D'approuver le renouvellement de la convention et de la charte « promeneurs du net » pour la période 2023/2025 et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**

